

Commission des biens culturels

(Loi sur la sauvegarde du patrimoine culturel, du 4 septembre 2018, RSN [451.01](#))

(ACE du 21 février 2022)

RIBAUX Alain, président, Neuchâtel

AUGUSTONI Fabrice, Neuchâtel

AUBERT Natacha, Colombier

BERTHOLON Régis, Neuchâtel

CLERC Denis, La Chaux-de-Fonds

DUPRAZ Cédric, Le Locle

EVARD Boris, La Chaux-de-Fonds

FATTON Yves, Fleurier

JEANNERET Jean-Daniel, La Chaux-de-Fonds

KAUSSLER Suzanne, Les Brenets

MICHEL Robert, Neuchâtel

SCALIA GIRAUD Séverine, Cernier

TERRIER France, La Chaux-de-Fonds

TISSOT Nathalie, Neuchâtel

TRACHSEL Christian, Marin-Epagnier

VAUCHER Laurence, Val-de-Travers

Voix consultative :

La cheffe du service de la culture du Département de l'économie, de la sécurité et de la culture

L'archéologue cantonale

Le conservateur cantonal, chef de l'office du patrimoine et de l'archéologie

Le directeur du Laténium

L'aménagiste cantonal, chef du service de l'aménagement du territoire

L'architecte cantonal, chef du service des bâtiments